

5. CONVENTION VERBALE

Toute entente verbale non incluse dans les présentes conditions est nulle.

6. LOIS APPLICABLES

Le présent mandat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

7. SIGNATURES

JEAN-MARC BLONDEAU

PIERRE BERNIER,
*secrétaire général
associé à l'Organisation
gouvernementale et aux
Emplois supérieurs*

26669

Gouvernement du Québec

Décret 1426-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT monsieur Jacques Tremblay

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jacques Tremblay, sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions, administrateur d'État II, soit muté au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 9 décembre 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26670

Gouvernement du Québec

Décret 1427-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT monsieur Denis Rheault

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à monsieur Denis Rheault, sous-ministre adjoint au ministère du

Revenu, administrateur d'État II, le classement de cadre supérieur classe I à ce même ministère, au même salaire annuel, à compter du 20 décembre 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26671

Gouvernement du Québec

Décret 1428-96, 20 novembre 1996

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 26 et 27 novembre 1996

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales tiendra une réunion à Toronto (Ontario), les 26 et 27 novembre 1996;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la rencontre du Carrefour des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales qui se tiendra à Toronto, les 26 et 27 novembre 1996, et que celle-ci soit composée de:

- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Jean Maurice Paradis, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'assister à la rencontre à titre d'observateur.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26677